

ViaSanté

MUTUELLE

VOTRE SANTE A DE L'AVENIR



DOSSIER DE PRESSE 2013

www.viasante.fr

RENSEIGNEMENTS PRESSE
Laurence de Boerio
06 03 10 16 56 – rp@deboerio.net

Sommaire

PRIORITE A LA SANTE	P 3
La protection sociale pour tous VIASANTÉ, organisme conventionné RSI Un adhérent à part entière et non un simple assuré	
PRIORITE A LA PROXIMITE	P 5
Un véritable acteur de la santé Un ancrage départemental revendiqué Une mutuelle, acteur du développement local Une équipe sur le terrain	
PRIORITE A LA TRANSPARENCE	P 8
Une information régulière et totale Un accès à ses remboursements 24h/24	
PRIORITE AUX SERVICES	P 9
VIASANTÉ Optique et VIASANTÉ Audition VIASENIOR Résidence des Aînés	
PRIORITE A LA SOLIDARITE	P 11
Des valeurs partagées avec Joël Jeannot Des partenariats solidaires Des actions de prévention et d'information	
ANNEXES	
Fiche d'identité de VIASANTÉ	P 13
Les agences mutualistes VIASANTÉ	P 14
Les magasins mutualistes VIASANTÉ	P 15
Les résidences pour personnes âgées	P 15

VIASANTÉ

PRIORITE A LA SANTE

1^{ère} mutuelle interprofessionnelle dans l'Aude, l'Aveyron, le Cantal, la Corrèze, la Dordogne et les Pyrénées-Orientales, entreprise de l'économie sociale régie par le code de la mutualité, la Mutuelle VIASANTÉ est implantée sur les régions Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Ile de France.

Elle s'est fixée une double mission :

- Accompagner les personnes tout au long de leur vie par une relation durable de proximité
- Contribuer à leur bonne santé physique et morale.

Et ce en complémentaire santé, prévoyance, épargne et retraite.

La protection sociale pour tous

Pour VIASANTÉ, la santé n'est pas un bien de consommation. Alors que le marché des complémentaires est extrêmement banalisé et que seul les prix sont mis en avant, VIASANTÉ affirme ses choix et mène un combat permanent pour défendre l'avenir de la santé en général et garantir l'avenir de chacun en particulier. Ainsi, la mutuelle met tout en œuvre pour se démarquer d'un simple rôle de complémentaire de la Sécurité Sociale.

Entreprise innovante et progressiste, VIASANTÉ s'engage aux côtés de ses adhérents pour les accompagner quoi qu'il arrive, sans pénalisation ni exclusion, répondre à leurs besoins de santé et les aider à prévenir la maladie ou l'accident par un accompagnement tout au long de leur vie.

Entreprise mutualiste, le futur adhérent n'est soumis à aucun questionnaire médical lors de son entrée chez VIASANTÉ. La mutuelle offre à chacun l'accès à la santé quels que soient son âge, sa situation et son état de santé. VIASANTÉ s'engage dans un projet commun pour défendre l'équité et donner un réel avenir à la santé de chacun.

Société de personnes et non de capitaux, organisme à but non lucratif, VIASANTÉ fait vivre un système de prévoyance, d'entraide et de solidarité favorisant l'accès à des soins de qualité pour tous.

VIASANTÉ, organisme conventionné RSI

RSI : Régime Social des Indépendants
VIASANTÉ est l'interlocuteur unique pour la protection sociale des travailleurs indépendants et leur famille dont les besoins sont spécifiques. Des conseillers dédiés gèrent leur régime obligatoire, leur régime complémentaire, leur prévoyance, leur épargne et leur retraite.

L'agence de Carcassonne



Un adhérent à part entière et non un simple assuré

Adhérer à une mutuelle est un acte responsable et réfléchi. Il constitue un engagement pour chaque personne qui devient un adhérent et non un simple assuré. La différence avec les assurances, banques et autres acteurs du marché, réside dans le fait que le mutualiste est associé tout au long de la vie de son contrat aux décisions prises par sa mutuelle.

VIASANTÉ souhaite mettre en avant les valeurs fondatrices des anciennes Caisse de secours : humanisme, engagement et solidarité. Ainsi, VIASANTÉ bénéficie d'une gouvernance mutualiste qui permet aux adhérents de participer activement à la gestion et aux orientations de la mutuelle tout en bénéficiant d'une protection sociale intelligente, solidaire et accessible à tous.

Avec le rapprochement opéré en 2012, les adhérents ont vu le développement de nouveaux services de qualité. La nouvelle mutuelle constituée s'est engagée à maintenir l'accessibilité à une complémentaire santé et plus largement aux soins, à des cotisations qui restent accessibles au plus grand nombre et ce malgré les désengagements successifs de l'Etat. Pour ce faire, elle a enrichi son offre santé, prévoyance, retraite et épargne et développé de nouveaux services.



L'agence de Rodez



L'agence de Brive

VIASANTÉ

PRIORITE A LA PROXIMITE

En décidant d'abord de se rapprocher dès 2009 puis de fusionner en 2012, les mutuelles VIASANTÉ-La Roussillonnaise, VIASANTÉ-UDSMA, VIASANTÉ-La MIC, VIASANTÉ-MC15, VIASANTÉ Mutuelle de l'Aude et VIASANTÉ-Périgord Mutualité ont choisi de mettre tout en œuvre pour maintenir leurs acquis mutualistes et mieux défendre l'intérêt de leurs adhérents.

Cette fusion a permis à VIASANTÉ de rayonner plus largement tout en conservant la proximité et en développant de nouvelles expertises.

Un véritable acteur de la santé

Proximité et recherche quotidienne du meilleur service, telles sont les valeurs qui animent VIASANTÉ. Etre leader historique dans ses départements d'origine est indispensable mais, dans le contexte actuel, la mutuelle se doit de devenir un acteur santé incontournable au niveau régional et national.

En mutualisant les moyens et les savoir-faire des mutuelles fondatrices, VIASANTÉ pèse davantage sur l'environnement de santé national. La volonté de développement est la conséquence d'une entente parfaite entre des hommes et des femmes qui partagent une ambition commune : celle de servir leurs adhérents mais aussi de les défendre demain comme hier et aujourd'hui.

Un ancrage départemental revendiqué

Chez VIASANTÉ, les adhérents sont représentés par des délégués élus et non par des actionnaires.

Les statuts de VIASANTÉ prévoient une organisation démocratique :

- Tous les adhérents élisent leurs délégués. 120 délégués (20 par territoire) assurent une réelle vie démocratique à l'échelle du territoire couvert.
- Réunis en Assemblée Générale, ces délégués élisent un conseil d'administration composé de 24 personnes (4 par territoire). Ce dernier met en place les comités nécessaires afin d'assumer pleinement ses responsabilités.
- Enfin, le bureau compte 6 membres (un par territoire).

Chaque année, les délégués réunis en Assemblée Générale étudient au plus juste les cotisations afin de ne pas pénaliser les adhérents par des hausses trop importantes. Ils étudient et votent la création de nouvelles garanties et de nouveaux services.

En outre, afin d'assurer un vrai lien de proximité avec les adhérents et les partenaires locaux, des Comités de Territoire ont été mis en place sur l'ensemble des départements où la mutuelle est implantée. Ils réunissent des représentants territoriaux qui s'impliquent au quotidien, la mutuelle croyant dans la nécessité d'un fort ancrage local.

Chaque Comité de Territoire comprend :

- Les 20 délégués siégeant à l'Assemblée Générale et dont le lieu de résidence se trouve sur le territoire.
- Les militants actuels, les anciens administrateurs et les anciens délégués de la mutuelle ayant fusionnée ainsi que tous ceux qui souhaitent s'investir localement.

Animés par un vrai esprit mutualiste, les représentants territoriaux sont les ambassadeurs de VIASANTÉ sur leur territoire. En leur qualité de militants, ils s'investissent dans la vie locale pour porter les valeurs de VIASANTÉ et participent notamment aux actions terrain engagées ou à l'une des 6 commissions mises en place : Education santé, Actions solidaires, Entraide mutualiste, Jeune, Vie Militante, Innovation et Développement.

Une mutuelle, acteur du développement local

VIASANTÉ compte au 1^{er} mai 2013, plus de 400 000 adhérents et 4 000 entreprises. Grâce aux remboursements effectués auprès d'eux, VIASANTÉ a permis de réinvestir dans l'économie régionale près de 200 M€ en 2012.

Les 444 collaborateurs assurent un parfait maillage du territoire grâce aux 40 agences réparties sur 6 régions (Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Ile-de-France).

Ce réseau d'agences proches de ses adhérents, garantit un accueil personnalisé, une gestion locale des dossiers et un accompagnement dans toutes les démarches. La relation humaine est privilégiée.

Enfin, dans chacun des départements, VIASANTÉ participe à des événements régionaux et à des partenariats de terrain culturels ou sportifs. La mutuelle souhaite ainsi confirmer son ancrage régional.

Une équipe sur le terrain

VIASANTÉ a pour objectif de devenir leader dans ses différents métiers et de développer sa présence sur de nouveaux territoires dans une logique de conquête.

A la tête de la mutuelle, on retrouve un élu, Olivier Benhamou, Président, et Denis Saules, Directeur Général.

Âgé de 44 ans, Olivier Benhamou, ex Président de VIASANTÉ-La Roussillonnaise, compte déjà 16 ans de militantisme. Juriste de formation, conseil et formateur en entreprises, Olivier Benhamou est un homme de dialogue. Pour lui, la raison d'être de VIASANTÉ est de servir l'humain dans ses difficultés de santé, et d'incarner, dans un cadre mutualiste, une idée qui lui est chère : la santé n'est pas un marché.





Agé de 50 ans, Denis Saules a pris la direction de l'UDSMA en 2006 après avoir géré pendant plusieurs années un cabinet de stratégie et management des organisations. Professeur Associé en Economie de Gestion et initiateur de la fusion, il est convaincu qu'il faut poursuivre les rapprochements avec d'autres mutuelles afin de mailler le territoire français tout en privilégiant la proximité avec les adhérents.

Solidarité à tous les niveaux de la hiérarchie

Autour de ces deux personnages clé, une équipe de direction motivée et soudée est au quotidien sur le terrain de la défense des soins. Elle rencontre régulièrement les responsables syndicaux professionnels, les élus et les responsables associatifs et humanitaires.

Côté recrutement, VIASANTÉ place les jeunes, les seniors et les handicapés au cœur de ses préoccupations d'entreprise. Ainsi par exemple, en accord avec l'Education Nationale, VIASANTÉ présente régulièrement, dans les établissements scolaires, les différents métiers exercés au sein de la mutuelle afin de sensibiliser les jeunes aux nombreux débouchés offerts par cette filière professionnelle souvent méconnue du grand public. Autre exemple, VIASANTÉ, membre actif du Club FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion), a signé la Charte pour l'emploi des seniors et s'est engagé à en respecter les termes. VIASANTÉ est également partenaire de CAP EMPLOI, organisme favorisant l'insertion professionnelle des personnes souffrant d'un handicap.

Enfin, un plan Développement Social accompagne le parcours professionnel des 444 collaborateurs de VIASANTÉ. Cet accompagnement est primordial pour faciliter et favoriser l'échange, la reconnaissance et la motivation des salariés. Ils sont la force vive de VIASANTÉ.

Partenariat avec l'INSA de Toulouse -Institut National des Sciences Appliquées-

VIASANTÉ a trouvé au sein de l'INSA, les valeurs de solidarité qui sont les siennes, une ouverture à la diversité et un engagement en faveur de l'égalité des chances. VIASANTÉ a décidé de travailler étroitement avec les élèves ingénieurs et le laboratoire de l'INSA notamment sur des problématiques de mathématiques appliqués et de robotique. La modélisation du profil des "consommateurs" de santé ou bien encore la distribution automatisée de médicaments en milieu hospitalier sont quelques uns des sujets en cours. Pour VIASANTÉ, il s'agit d'anticiper pour favoriser un développement pertinent et harmonieux.

VIASANTÉ

PRIORITE A LA TRANSPARENCE

Fort du constat qu'il est toujours difficile pour un adhérent de savoir sur quelle base il sera remboursé, VIASANTÉ met tout en œuvre pour améliorer la lisibilité des garanties santé, simplifier les libellés et en faciliter la compréhension en toute transparence. VIASANTÉ a ainsi par exemple décidé de traduire en euros les plafonds et limites des prestations optiques et dentaires et de détailler précisément les garanties avec des exemples précis et chiffrés de remboursements (médicaments, hospitalisation...). Ceci dans le seul but de gagner en transparence et de rassurer les adhérents.

Une information régulière et totale

Le site www.viasante.fr a été conçu pour répondre à toutes les questions des adhérents. A la différence d'un site commercial, www.viasante.fr ne propose pas seulement des produits de santé. Il a également une vocation pédagogique et préventive avec une présentation de l'engagement social de VIASANTÉ en tant qu'acteur responsable, des conseils santé et vie pratique et de nombreux conseils dans le domaine de la prévention. Chacun peut également y trouver des informations d'ordre général sur l'implantation des agences de proximité ou les réalisations mutualistes. Il propose des articles sur l'actualité santé et l'actualité locale.

Il est en permanence enrichi d'informations sur l'évolution des produits de santé, de prévoyance et de retraite. Véritable bible pour l'adhérent, il permet de trouver, via un lexique, l'ensemble des termes liés à son contrat.

Chaque trimestre, l'adhérent reçoit gratuitement la revue "Le Mutualiste" qui présente les nouveautés de VIASANTÉ et fournit les derniers développements de l'actualité en matière de santé. En fin d'année, "le Mutualiste" est complété par un supplément qui aborde les évolutions sociales en fonction de la législation en vigueur.

Enfin, pour être encore plus en contact, l'adhérent peut s'inscrire à la newsletter VIASANTÉ et recevoir régulièrement des informations sur la santé et les dernières offres proposées.

Un accès à ses remboursements 24h/24

Pour VIASANTÉ, les adhérents doivent être garantis de percevoir dans les meilleurs délais les remboursements de leurs frais de santé et bénéficier du tiers payant (consultations, médicaments, radios, analyses, hospitalisation...).

Pour leur permettre de suivre la gestion de leur contrat, les mutualistes disposent d'un accès permanent à leur compte soit par téléphone, soit par internet.

VIASANTÉ

PRIORITE AUX SERVICES

Face aux difficultés croissantes qui touchent aujourd'hui toutes les classes d'âges, VIASANTÉ a décidé de développer ses propres services de soins et d'accompagnement de la personne pour mieux répondre aux attentes et besoins de ses adhérents. VIASANTÉ a imaginé des services complémentaires qui permettent à chacun d'être soigné dans la dignité. La Mutuelle propose des magasins d'optique, des espaces d'audition et des résidences pour personnes âgées dont l'accès est facilité grâce à des prix maîtrisés.

VIASANTÉ Optique et VIASANTÉ Audition

VIASANTÉ dispose de six sites jumelés optique et audition dans les Pyrénées-Orientales (Argelès-sur-Mer, Prades et 2 à Perpignan), dans l'Aude (Castelnaudary) et, depuis juin 2013, en Dordogne à Périgueux, ainsi que d'un espace optique dans les Pyrénées-Orientales (Cabestany).



Dans chacun de ces espaces, les opticiens et audioprothésistes diplômés d'Etat conseillent les adhérents et sont en mesure de présenter une large gamme de produits.

Dans un contexte de forte concurrence, les magasins Optique VIASANTÉ proposent un important choix de marques pour adultes et pour enfants au juste prix. Le client est assuré du meilleur service comme l'échange en cas d'inadaptation ou l'entretien permanent de son équipement.

Côté audition, les audioprothésistes proposent les dernières technologies en matière de dépistage et d'équipements. Comme pour les magasins d'optique, plusieurs avantages sont réservés aux mutualistes : essai gratuit, garantie casse et panne ou prêt en dépannage.

Sur les départements de l'Aveyron, du Lot, de la Corrèze et du Cantal, VIASANTÉ est partenaire privilégié d'un réseau de santé mutualiste engagé dans une démarche qualité.

La volonté affichée de VIASANTÉ est de poursuivre le développement de ce type de magasins mutualiste, afin que les adhérents n'aient aucun reste à charge.

VIASENIOR Résidence des Aînés

ViaSenior, association loi 1901, a pour mission de créer, développer et gérer des maisons de retraite pour personnes valides ou dépendantes. Ces maisons de retraite ou Etablissement Privé d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), s'inscrivent dans le mouvement mutualiste, l'objectif principal étant d'offrir aux adhérents une structure qui allie bien être personnel, vie en communauté et soins de qualité.

Ce sont des lieux d'accueil, de vie et de soin pour les personnes âgées qui ne peuvent rester chez elles en raison de leur dépendance physique ou psychique ou ayant besoin d'une aide renforcée pour accomplir les actes de la vie quotidienne

A ce jour, VIASANTÉ gère deux résidences pour personnes âgées qui accueillent au total 160 seniors. Toutes deux bénéficient d'un cadre de vie et d'un climat privilégié.

1^{er} équipement mutualiste pour personnes âgées des Pyrénées-Orientales, la résidence Via Monestir est située à Saint Estève à proximité de Perpignan, au cœur d'une région viticole et arboricole. Elle est composée de plusieurs bâtiments d'architecture méditerranéenne et comporte 80 chambres vastes, meublées et accueillantes.



Au cœur du village de Villalier dans le Minervois (Aude) à proximité de Carcassonne, la résidence Via Minerva a été construite en 2008. Une relation forte lie la résidence à son village d'accueil. De nombreux échanges avec les écoles et les associations ont été mis en place. Via Minerva compte 80 chambres meublées.



Chaque résidence propose des chambres communicantes par deux et des chambres doubles. Des espaces paysagers ont été créés pour faciliter la détente et les échanges. Des animations sont proposées : musique, loisirs créatifs, lecture, télévision, jeux, gymnastique douce...

Ces deux établissements proposent également d'héberger de manière temporaire des seniors (d'une semaine à deux mois) en cas d'absences momentanées de l'entourage, à la sortie de l'hôpital, pendant l'adaptation et/ou la réfection d'un logement ou simplement pour passer quelques temps dans un nouvel environnement. Ils peuvent également accueillir les personnes désorientées de type Alzheimer dans un cadre agréable.

VIASANTÉ

PRIORITE A LA SOLIDARITE

La solidarité et la prévention sont des évidences pour une mutuelle. Mais chez VIASANTÉ il s'agit d'une priorité. Elles se déclinent dans les actions de communication et les partenariats menés pour faire connaître la mutuelle mais également au quotidien auprès des adhérents.

Des valeurs partagées avec Joël Jeannot

VIASANTÉ a signé un partenariat avec Joël Jeannot, l'un des plus grands sportifs handisport français, double Champion du Monde de Handbike -vélo à main- en 2011 (contre la montre et course en ligne) et Médaillé de Bronze en course en ligne aux Jeux Paralympiques de Londres de 2012.

Joël Jeannot est régulièrement présent au côté de VIASANTÉ lors d'actions d'information et de prévention. Un partenariat qui s'inscrit d'un côté comme de l'autre dans un partage de valeurs : l'écoute pour amener des solutions sans discrimination.



Des partenariats solidaires

En Dordogne à Périgueux, VIASANTÉ en partenariat avec le Club Rotary de Périgueux Cité de Vésone, a relancé la "Course de l'Amitié". Parrainée par Joël Jeannot, l'édition 2011 de la Course de l'Amitié "nouvelle version" a remporté de suite l'adhésion des Périgourdins. Plus de 400 participants ont ainsi parcouru 3 028 kilomètres. La Mutuelle VIASANTÉ s'était engagée à reverser 1€ par kilomètre, la somme a été partagée à part égale entre le Comité Départemental Handisport de la Dordogne et le Comité Départemental de Sport Adapté Dordogne (CDSA 24). En 2012, 700 personnes ont participé à la Course de l'Amitié cette fois ci au profit de l'association Valentin Haüy qui lutte au quotidien avec et pour les personnes déficientes visuelles et pour le CDSA 24. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour septembre 2013.

Autre exemple. VIASANTÉ en partenariat avec la Ville de Villeneuve d'Aveyron, le Club des Randonneurs, le Club de l'Amitié et l'Office du Tourisme, a organisé une journée de solidarité. Le dimanche 2 juin dernier, près de 150 randonneurs ont participé à la première édition des Chemins de VIASANTÉ, une randonnée solidaire à travers la Causse et ses bocages. L'Association Handisport Onet Rodez Aveyron qui rend accessible la pratique d'activités physiques et sportives au plus grand nombre de personnes handicapées motrices et sensorielles, s'est vue remettre un chèque en fin de journée.

Des actions de prévention et d'information

VIASANTÉ est consciente qu'en informant les adhérents, il est possible d'éviter des comportements à risque et rendre ainsi la vie plus simple, plus sûre et plus pratique. C'est pourquoi de nombreuses actions de prévention santé (conférences, ateliers, journées de dépistage...) sont menées tout au long de l'année. Ces actions de proximité se déclinent sous différentes formes et sous différents supports, l'objectif étant de répondre aux besoins de chacun en fonction de sa situation familiale, son environnement et son âge.

Elles permettent aux adhérents d'échanger avec les experts VIASANTÉ, de partager leur expérience avec d'autres ou tout simplement de rester en forme. Les principaux thèmes de la vie quotidienne sont abordés tels que :

- L'initiation aux gestes d'urgence pédiatrique, l'allaitement pour les jeunes parents
- Le perfectionnement post-permis de conduire avec évitement d'obstacles, simulateur de glisse, freinage d'urgence, éco conduite
- La prévention des chutes, les seniors au volant, les accidents domestiques, le sport et la santé pour mieux vieillir, la mémoire...
- La prévention des maladies cardio-vasculaires, la gestion du stress, la nutrition, le tabac...
- Les journées de dépistage : cancer du sein, audition, optique...



L'agence de Perpignan

L'agence d'Aurillac



Fiche d'identité de VIASANTÉ

Siège	42 Rue Gabriel Lamé 75012 Paris 0153021770
Tél	09 69 39 69 00 (appel non surtaxé)
Site internet	www.viasante.fr
Date effective de la fusion	1 ^{er} janvier 2012 Mais plus de 150 ans d'activités mutualistes
Bureau	Olivier Benhamou, Président (Pyrénées-Orientales) Georges Anthony, Vice-Président (Cantal) Jean-Jacques Artaud, Vice-Président (Corrèze) Jean-Jacques Elias, Vice-Président (Dordogne) Martine Bonnacolta, Trésorière (Aude) Christian Salères, Secrétaire Général (Aveyron) 120 élus au total soit 20 par territoire 24 élus au Conseil d'Administration soit 4 par territoire
Dirigeants	Denis Saules, Directeur Général Nathalie Salesses, Directeur Général Adjoint
Quelques chiffres	Plus de 400 000 personnes protégées 4 000 entreprises adhérentes 444 collaborateurs 120 délégués territoriaux Près de 200 M€ réinvestis dans l'économie régionale
Représentation	40 agences réparties dans 9 départements : <ul style="list-style-type: none"> • Aude • Aveyron • Cantal • Corrèze • Dordogne • Haute-Vienne • Lot • Lozère • Pyrénées-Orientales Une représentation nationale à Paris

Les agences mutualistes VIASANTÉ

AUDE

CARCASSONNE : 104 avenue Franklin Roosevelt, 11000 Carcassonne - 09 69 39 3000
CASTELNAUDARY : Centre Commercial Ô Castel, Zone en Matto, 220 route de Villasavary
11400 Castelnaudary - 09 69 39 3000
LEZIGNAN : 21 cours de la République, 11200 Lézignan - 09 69 39 3000
LIMOUX : 42 rue Jean Jaurès, 11300 Limoux - 09 69 39 3000
NARBONNE : ZAC Bonne Source, 11100 Narbonne - 09 69 39 3000
NARBONNE CENTRE : 9 boulevard Docteur Ferroul, 11100 Narbonne - 09 69 39 3000

AVEYRON

DECAZEVILLE : Résidence Les Choralines, 60 place Wilson, 12300 Decazeville
09 69 32 12 00
ESPALION : 24 boulevard Joseph Poulenc, 12500 Espalion - 09 69 32 12 00
MILLAU : 32 rue de l'Ancienne Commune, 12100 Millau - 09 69 32 12 00
RODEZ : 10 rue de la Madeleine, 12023 Rodez Cedex 9 - 09 69 32 12 00
RODEZ BOURRAN : 21 avenue Jean Monnet, 12000 Rodez - 09 69 32 12 00
SAINT AFFRIQUE : 23 place de la Liberté, BP 254, 12402 Saint Afrique - 09 69 32 12 00
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE : 22, 24 rue de la République, 12201 Villefranche de
Rouergue Cedex - 09 69 32 12 00

CANTAL

AURILLAC : 31 rue Paul Doumer, BP 149, 15000 Aurillac - 04 71 43 41 30
AURILLAC Piéton : 4 rue Emile Duclaux, 15000 Aurillac - 04 71 45 24 00
SAINT FLOUR : 51 rue des Lacs, 15100 Saint Flour - 04 71 43 41 30

CORREZE

BRIVE : 12 place de la Halle, BP 425, 19311 Brive Cedex - 09 69 32 19 00
TULLE : 82 avenue Victor Hugo, 19000 Tulle - 09 69 32 19 00
USSEL : 6 boulevard Victor Hugo, 19200 Ussel - 09 69 32 19 00

DORDOGNE

BERGERAC : 43 place Gambetta, 24100 Bergerac - 09 69 39 24 00
MONTPON-MÉNÉSTEROL : 20 rue Thiers, 24700 Montpon - 09 69 39 24 00
MUSSIDAN : 14 bis avenue Gambetta, 24400 Mussidan - 09 69 39 24 00
NONTRON : 1 rue André Picaud, 24300 Nontron - 09 69 39 24 00
PÉRIGUEUX : 21 place Francheville, 24000 Périgueux - 09 69 36 24 00
RIBÉRAC : 2 place de la Liberté, 24600 Ribérac - 09 69 39 24 00
SAINT-ASTIER : 2 bis rue du Maréchal Bugeaud, 24110 St-Astier - 09 69 39 24 00
SARLAT : 9 place de la petite Rigaudie, 24200 Sarlat - 09 69 39 24 00
TERRASSON : 2 avenue Jules Ferry, 24120 Terrasson - 09 69 39 24 00
THIVIERS : 17 rue du Général Lamy, 24800 Thiviers - 09 69 39 24 00

HAUTE-VIENNE

LIMOGES : 1 place Stalingrad, 87000 Limoges - 09 69 32 19 00

LOT

CAHORS : 111 boulevard Gambetta, 46000 CAHORS - 09 69 32 12 00

FIGEAC : 2 rue de la République, 46100 FIGEAC - 09 69 32 12 00

LOZERE

MENDE : 1A boulevard Théophile Roussel, BP 69, 48002 MENDE - 09 69 39 6000

PYRENEES-ORIENTALES

ARGELES SUR MER : ZA 22 chemin de Palau, 66700 Argeles sur Mer - 09 69 39 6000

BANYULS SUR MER : rue Saint Sébastien, 66650 Banyuls sur mer - 09 69 39 6000

PERPIGNAN : 1 avenue Carsalade du Pont, 66000 Perpignan - 09 69 39 6000

PERPIGNAN CENTRE : 3 boulevard Wilson, 66000 Perpignan - 09 69 39 6000

PRADES : ZC La Rocade, 66500 Prades - 09 69 39 6000

Les magasins mutualistes VIASANTÉ

AUDE

CASTELNAUDARY : Centre Commercial Ô Castel Zone en Matto, 220 route de Villasavary
11400 Castelnaudary - 04 68 23 02 30

DORDOGNE

PÉRIGUEUX : 21 place Francheville, 24000 Périgueux – 05 53 03 00 30

PYRENEES-ORIENTALES

ARGELES SUR MER : 22 chemin de Palau, 66700 Argeles sur Mer - 04 68 81 65 81

CABESTANY : Mas Guérido, 2 rue Aristide Berges, Mas Guérido, 66330 Cabestany
04 68 80 80 25

PERPIGNAN Centre Ville : 7 boulevard Clemenceau, 66000 Perpignan - 04 68 34 18 00

PERPIGNAN Château Roussillon : 88 chemin de la Roseaie, 66000 Perpignan
04 68 08 27 85

PRADES : Zone commerciale La Rocade, 66500 Prades - 04 68 96 39 91

Les résidences pour personnes âgées

AUDE

Via Minerva : 1 rue Alphonse Daudet, 11600 Villalier - 04 68 10 57 00

PYRENEES-ORIENTALES

Via Monestir : 10 avenue de la Déclaration des Droits de l'Homme, 66240 Saint Estève
04 68 38 76 00